



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
 Reçu en préfecture le 30/09/2021
 Affiché le 30/09/2021
 ID : 081-218102572-20210927-2021DEL52-DE

Date de la convocation
 21.09.2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/52

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs CENTELLES, SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mmes TEULIER, GHODBANE, Mrs JALBY, GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE Mmes GAVALDA, FARIZON, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MARTY.

Absents : Mme FONTANILLES-CRESPO, procuration à Mr CAYRE
 Mme DELPOUX, procuration à Mr CENTELLES
 Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
 Mme VABRE procuration à Mr DONNEZ
 Mme COUVREUR, Mr SARDAINE, excusés

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**INDIVIDUALISATION
 SUBVENTIONS
 EXCEPTIONNELLES
 2021/4**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à une individualisation des subventions de fonctionnement exceptionnelles pour 2021 pour un montant de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE d'octroyer à l'association suivante, la subvention ci-après :

<i>ARTICLE 6745 subventions exceptionnelles</i>		
Chorale La Croche Chœur – Les Chœurs des Forges	Culture	500 €
		500 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
 SAINT-JUERY, le 30 septembre 2021
 David DONNEZ,
 Maire,

